

<p>D 23-21</p> <p>DETERMINATION DES TAUX 2023 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absente excusée :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

- Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 28 février 2023,
- Vu le projet de budget pour l'exercice 2023, relatif à la Ville et à ses budgets annexes,
- Vu l'article 1518 bis du Code Général des Impôts,

Olivier HOMOLLE propose de maintenir les taux inchangés pour l'année 2023 et informe par ailleurs que les bases vont être réévaluées par l'Etat et que le projet de loi de finances 2023 prévoit une revalorisation à hauteur de 7.1 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver les taux des contributions directes suivants pour l'année 2023 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revalorisation des taux d'imposition votés par la commune	Hausse de 7 %	Hausse de 1 %	Hausse 2 %				Pas de hausse
Taxe d'habitation	6,92 %	6,99 %	7,13 %	Gel du taux	Gel du taux	Gel du taux	7,13 %
Taxe foncière bâtie	14,60 %	14,75 %	15,04 %	15,04 %	15.04 % + 22.10 % = 37.14 %	15.04 % + 22.10 % = 37.14 %	37.14 %
Taxe foncière non bâtie	16,24 %	16,40 %	16,72 %	16,72 %	16.72 %	16.72 %	16.72 %



Olivier COLIN,

Maire

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20230309-D23-21-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023